



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Montebello qui aura lieu le **mardi 18 juin 2024 à 19 h**, à l'hôtel de ville de Montebello, situé au 550 de la rue Notre-Dame, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro 2023-0140 pour la propriété sise au 443, chemin des Golfeurs, dont le numéro de lot est le 6440714, afin de permettre l'installation de murs de soutènement ayant des hauteurs jusqu'à 2,5 mètres dans les deux (2) cours avants du lot transversale et en partie dans les deux (2) cours latérales, soit une dérogation de 0,5 mètre en cour latérale et 1,5 mètre en cour avant, soit en dérogation de la norme prévue au paragraphe 1 de l'article 90 du règlement de zonage numéro Z-17-01, et permettre également que la marge de recul des murs de soutènement installés en cour avant pour la construction des deux (2) nouvelles allées d'accès soit nulle, soit une dérogation d'un (1) mètre de ladite norme dudit paragraphe 1 de l'article 90 du règlement de zonage numéro Z-17-01.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montebello ce 30^e jour du mois mai 2024.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 30^e jour du mois de mai 2024 entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour du mois mai 2024.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier